



Remise de clés différentes et supplémentaires

Par **lejulehien**, le **09/07/2015** à **21:59**

Bonjour,

Si je me permets de poster aujourd'hui c'est pour une question concernant l'état des lieux de sortie et la remise des clés.

Il y a quelques temps, j'ai dû changer le cylindre de la serrure car une clé s'était cassé à l'intérieur entraînant, de fait, un changement de clés. Le problème est qu'à l'origine, les clés (x3) qui nous ont été remises lors de l'état des lieux d'entrée et qui ouvrent mon appartement, ouvrent également les portes des parties communes. Depuis mon changement de serrure (et pour des raisons de coûts), je me retrouve avec un trousseau pour la porte de mon appartement et un trousseau pour les portes des parties communes (toutes de la même marque).

Ma question est, lors de l'état des lieux de sortie, le bailleur peut-il/doit-il accepter ce changement ou au contraire, nous contraindre à installer un nouveau cylindre qui reprend la configuration initiale à savoir les clés de l'appartement ouvrent également les autres portes ?

Je vous remercie par avance pour le temps que vous consacrerez à ma requête.

Par **moisse**, le **10/07/2015** à **09:41**

Bonjour,

Je crains que le système des clefs tel que vous le décrivez relève d'une organisation en organigramme.

Autrement il ne serait pas possible d'ouvrir la partie privative et les communs avec des canons classiques et donc identiques.

Alors votre bailleur va certainement en tenir compte et vous imputer les frais.

Vous avez intérêt à contacter ce bailleur pour obtenir le droit d'achat d'un cylindre conforme à cet organigramme. Ce n'est pas toujours simple.

Par **lejulehien**, le **10/07/2015** à **09:52**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Oui il s'agit d'un système en organigramme ! Donc selon vous, je suis contraint de remplacer la serrure par un système équivalent lors de la remise des clés. Je ne pourrais pas remettre un jeu de clés pour la porte et un jeu de clés différentes pour les parties communes (celles de l'ancienne serrure) ?

Merci

Par **moisse**, le **10/07/2015** à **09:57**

Assurément.

Vous pouvez tenter la manœuvre, mais vous ne serez plus en situation de maîtriser les coûts, vous ne pourrez qu'accepter l'indemnisation sur simple DEVIS présenté par ce bailleur.

Par **lejulehien**, le **10/07/2015** à **10:01**

D'accord, merci. Je m'anticiper alors car différents serruriers m'annoncent des prix qui oscillent entre 400 et 700 € or je crois pouvoir commander un cylindre sur internet bien moins cher !

Merci beaucoup

Par **moisse**, le **10/07/2015** à **16:55**

A mon avis vous ne pourrez tout simplement pas.

Pour commander un canon d'un tel système il faut la carte spéciale de son propriétaire.

En outre il faut une initialisation du système, ou au moins des clés.

Je ne suis pas au top de la technique, mais j'ai eu l'occasion d'en mettre en place plusieurs depuis un simple système à clé unique, jusqu'au système hiérarchisé qui autorisent certains à passer et pas d'autres avec une clé pourtant similaire.